



**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE
SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT NAZAIRE**
3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon
66 280 SALEILLES Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2026 – 07

L'an deux mille vingt-six et le douze février, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MME. Alexandra MAILLOCHAUD.

MS. Modeste BOSQUE _ Michel CRETON - Jean-Louis FOUR _ Rodolphe LAFFONT _ Théophile MARTINEZ _ Gérard NOLLEVALLE _ Jean-Charles MORICONI _ Louis PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO.

CC Sud Roussillon : MME Colette ROIG

MS. Robert DIAZ _ Jean-André MAGDALOU – Christophe MANAS _ Robert OLIVE _ Jean-Jacques THIBAUT _ René WALLEZ.

CC Aspres : MS. Gilbert FANTIN _ Patrick FRANÇOIS _ Philippe LEMAIGRE.

CC ACVI :

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. Christine RODRIGUEZ _ Sara TOURNÉ.

MS. Jean-François FABRE _ Georges PUIG _ Jean-François REGNIER _ Max TIBAC.

CC Sud Roussillon : MME Nathalie PINEAU.

M. Thierry DEL POSO _ Louis SALA.

CC Aspres : MME Luce FAXULA.

MS. Rémy ATTARD _ Luc DEVEZE _ Denis FERRER _ Patrick MAURAN.

CC ACVI : MME Maria CABRERA.

Etaient absents :

PMM CU : M. Gilles CASAS.

CC Sud Roussillon :

CC Aspres :

M. Francis AUSSEIL.

CC ACVI : MME. Annie PEZIN.

M. Raymond PLA

Avaient donné procuration :

PMM CU :

CC Sud Roussillon : Thierry DEL POSO à François RALLO

CC Aspres :

CC ACVI :

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Emplacement réservé N°11 des Llobères à Canet - Mr AMOUROUX
Dossier présenté par : Rodolphe LAFFONT, Vice-président délégué.

Vu la délibération n°2024-08 en date du 27 février 2024, portant sur la validation du programme d'études préalables au PAPI 2024-2026.

Vu la délibération n°2024-23 en date du 04 avril 2024, concernant l'action A.6.1 du P.E.P. 2024/2026, intitulée « Etude d'opportunité de restauration de zones d'expansion de crues sur les bassins versants des Llobères, du Réart et de l'Agouille de la Mar »

Le rapporteur expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de création d'une zone d'expansion de crue sur les Llobères, il est nécessaire pour le SMBVR d'acquérir une portion de parcelle appartenant à M. AMOUROUX Yves, sur la Commune de Canet-En-Roussillon.

Commune	Désignation cadastrale			Nature	Superficie		
	Lieu-dit	Section	N°		Totale	Emprise	Restante
CANET EN ROUSSILLON	Costa de la crème	BY	35	Verger Abricotiers	4 878	409	4 469

Cette vente est consentie moyennant le prix de **1 500 €** (mille cinq cents euros) reparti ainsi entre :

- 1000 € concernant la valeur vénale de la parcelle
- 500 € d'indemnités

Cette vente est consentie sous réserve d'intégrer les clauses suivantes :

1- Remise en état à la charge du syndicat :

- Déplacement du coffret EDF en limite de propriété
- Déplacement de la clôture et du portail d'entrée
- Déplacement de la gaine (EDF) enterrée partant du coffret EDF jusqu'au forage (permettant l'arrosage au goutte à goutte)

2- Faciliter l'accès à la propriété de janvier à septembre, pendant la période de travaux

En conséquence, le comité syndical ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de la portion de parcelle citée ci-dessus et aux conditions précisées dans le présent rapport ;
- **DECLARE** que les sommes nécessaires à l'exécution de cette délibération seront inscrites au budget primitif 2026 ;
- **CHARGE** l'étude de Maître FERRASSE pour le syndicat et Maître CLASTRIER pour M. Amouroux, d'établir les formalités nécessaires aux présentes ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte à intervenir et tout acte utile en la matière

**Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Le Président
François RALLO